



LA CIRCULATION DE L'EAU A BRUXELLES

- Construire et rénover à Bruxelles en tenant compte de la gestion de l'eau EAU 01-

1. INTRODUCTION

Par nos activités, nous produisons tous des eaux usées, qu'elles soient d'origine ménagère ou industrielle. Autrefois, les eaux usées non traitées s'écoulaient directement dans la Senne, elles passaient ensuite dans l'Escaut pour déboucher dans la mer.

Un terme a été mis à cette situation écologiquement invivable grâce au développement d'un vaste réseau d'égouts, de collecteurs, de bassins d'eau pluviale et de stations d'épuration des eaux au sud et au nord de Bruxelles.

Toutefois, le problème de l'eau doit faire l'objet d'une approche globale. Un système d'épuration des eaux ne sera efficace à grande échelle que si chaque habitant gère correctement l'eau à son échelle.

2. LE PROBLEME DE L'EAU

L'urbanisation de la Région de Bruxelles Capitale a imperméabilisé une grande partie du sol. Les eaux pluviales ne parviennent plus à pénétrer dans le sol et doivent nécessairement être évacuées par les égouts.

En périodes pluvieuses, toute cette eau passe par le réseau des égouts avec pour conséquence des inondations locales mais aussi de grandes masses d'eau qui arrivent en un coup dans les stations d'épuration. Le fonctionnement de ces stations est fortement perturbé par ces grandes quantités d'eau. Parfois, les eaux débordent des stations et sont rejetées temporairement non traitées dans les rivières et autres eaux de surface, ce qui peut entraîner à son tour l'inondation tant des ruisseaux et des rivières.

La qualité de l'eau est donc importante à préserver pour l'environnement mais aussi pour garantir notre approvisionnement en eau potable. Rendre l'eau potable est une opération de plus en plus onéreuse en raison de la pollution du sol et des eaux de surface. L'eau du robinet est un des biens de consommation les plus sévèrement contrôlés.

Néanmoins, l'eau courante est utilisée en abondance dans la cuisine (11% de la consommation d'eau), dans la salle de bains (32% de la consommation d'eau), pour le lave-linge (13% de la consommation d'eau), le nettoyage (9% de la consommation d'eau), le rinçage (35% de la consommation d'eau). La construction et la rénovation durables supposent une meilleure cohérence entre la qualité de l'eau et son utilisation. Utilisez l'eau potable avec parcimonie, et utilisez l'eau de pluie lorsque vous pouvez valoriser ses qualités comme par exemple pour laver le linge ou rincez les toilettes, car chaque petit geste compte!

3. POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU SUR VOTRE TERRAIN

De l'eau de pluie sur votre parcelle

Une bonne gestion de votre parcelle implique que vous déversiez le moins possible d'eau de pluie dans les égouts. Les mesures suivantes, appliquées dans l'ordre indiqué, permettent d'y contribuer:

- infiltration directe de l'eau de pluie dans le sol
- création d'un volume tampon et réutilisation de l'eau de pluie en combinaison avec l'infiltration
- constitution d'un réservoir tampon d'eau de pluie afin de retarder son évacuation vers les égouts.



- *A lire également: Info-fiche éco-construction pour les particuliers " Comment favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol?" (EAU 03)*

Economie d'eau

Savez-vous que le Bruxellois consomme en moyenne 120 litres d'eau par jour? Les réserves d'eau semblent inépuisables, mais l'eau est pourtant une ressource précieuse. Nous devons la protéger et l'utiliser avec parcimonie. A une faible consommation d'eau correspond une faible quantité d'eaux usées.

Vous pouvez facilement économiser de l'eau en faisant très peu ou pas d'investissements supplémentaires, et tout en préservant votre confort. La fiche mentionnée ci-dessous vous propose une série de mesures vous permettant d'économiser l'eau.

- *A lire également: Info-fiche éco-construction pour les particuliers " L'économie de l'eau dans la maison. " (EAU02)*

Récupération de l'eau de pluie

Utiliser l'eau de pluie là où de l'eau potable n'est pas nécessaire est en tous les cas un pas dans la bonne direction, tant d'un point de vue économique qu'écologique.

- *A lire également: Info-fiche éco-construction: " L'eau de pluie: comment l'utiliser ? " (EAU 04)*

4. QUE FAIRE DE VOS EAUX USEES?

Les eaux usées ménagères s'écoulent par les égouts pour rejoindre les installations d'épuration des eaux où elles sont traitées. L'épuration consiste en:

- un traitement mécanique: les résidus les plus importants sont tamisés. Les particules solides sont éliminées par décantation.
- un traitement biologique: sous l'action de micro-organismes (bactéries), la pollution organique est éliminée (carbone, azote et phosphore).

Attention:

Les égouts ne sont pas une poubelle. N'y déversez aucun produit nocif pour l'environnement. Certaines substances ne peuvent pas être épurées ou décomposées par les stations d'épuration.

Les peintures, les produits chimiques, les huiles usées ou l'eau de javel n'ont pas leur place dans les eaux usées.

De nombreux bâtiments ne sont pas encore raccordés aux égouts. Aux endroits où le raccordement au réseau d'égouts s'avère impossible (par exemple, près d'habitations reculées ou construites à un niveau trop bas), il est nécessaire de prévoir un système individuel d'épuration et d'évacuation. Les eaux usées ne peuvent pas être déversées n'importe où. A l'instar des stations d'épuration des eaux, elles doivent subir une série de traitements. Une simple fosse septique ne suffit pas. Les eaux usées ménagères peuvent être épurées dans des stations dites de micro-épuration. Ces systèmes sont conçus en fonction du débit estimé et de la quantité de matière polluée à traiter. Après traitement, il faut infiltrer ou déverser l'eau épurée dans des ruisseaux et des fossés.

Bon à savoir:

Vous ne pouvez pas implanter un dispositif d'évacuation selon votre bon vouloir. Elle doit être aménagée à au moins:

- 50 m de toute eau de surface
- 50 m de tout canal d'évacuation de l'eau de pluie aménagé en plein air
- 100 m de toute installation de captage d'eau
- 100 m de toute source d'eau potable, thermale ou minérale



Il est également possible d'épurer l'eau à l'aide de systèmes végétaux. Peut-être avez-vous déjà entendu parler des bassins plantés. Dans les bassins de percolation à roseaux, les eaux usées sont évacuées, après une première décantation (en passant par une fosse septique), vers un lit filtrant planté de roseaux. Elles vont y être infiltrées à la verticale et épurées à l'aide de micro-organismes. Les eaux sont ensuite évacuées plus loin par un conduit de drainage au fond du lit filtrant. Une épuration supplémentaire est éventuellement envisagée avant d'acheminer les eaux vers un fossé ou dans le sol. Il va de soi qu'un tel système requiert une superficie extérieure suffisante.



Un bassin planté récemment aménagé (Source: B&B NV- Pure).

5. REGLEMENTATION

La taxe sur l'évacuation des eaux usées est une taxe annuelle, dont les montants perçus sont versés intégralement dans un fonds de financement des travaux d'épuration.

Toute personne établie sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale qui possède un compteur d'eau ouvert à son nom est assujettie à la taxe. La présence du compteur permet de calculer la taxe avec précision. Seules les personnes à la charge d'un CPAS sont exonérées de cette taxe. Cette exonération s'applique aussi aux personnes qui touchent un montant égal ou inférieur au minimum vital.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet de l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau, www.ibde.be.

6. CONCLUSION

L'eau est une ressource indispensable à la vie. Sa gestion, qu'il s'agisse du captage d'eau potable ou de l'épuration des eaux usées, coûte de l'argent. Les tarifs de l'eau oscillent entre 0.8 et 3.06 euro/m³, la cotisation d'assainissement vous coûtera 0.79 euro/m³. Voici donc encore un des avantages à consommer l'eau potable avec parcimonie de l'utiliser rationnellement afin de préserver sa qualité. Installez des appareils d'économie d'eau ou pensez à suivre les autres conseils en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, utilisez de l'eau de pluie pour le lave-linge (elle est plus douce que l'eau courante) ou prenez de l'eau de pluie pour d'autres usages qui ne requièrent pas d'eau potable: l'entretien, le rinçage de la toilette, le jardin ... : ce n'est pas difficile et cela ne coûte pas grand-chose !

Excès d'eau et dessèchement du sol: ce sont des problèmes à grande échelle dont vous faites aussi les frais. Envoyez moins d'eau aux égouts, captez l'eau de pluie, laissez-la s'infiltrer dans le jardin ... le risque d'inondations s'en verra diminué, le sol sera à nouveau assaini et l'équilibre naturel sera rétabli. En faisant preuve d'un minimum de créativité, vous pouvez transformer dans votre jardin les zones d'infiltration en lieux agréables et propices à la biodiversité. Les actions concrètes que vous pouvez entreprendre sur votre parcelle dépendent évidemment de votre type d'habitat.

En conclusion: chaque petit geste compte. Et comme dit le proverbe : 'les petits ruisseaux font les grandes rivières' !



7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

7.1. INFO-FICHES BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Particuliers

- EAU 01 – “ Comment favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol?”
- EAU 03 – “ L'économie de l'eau dans la maison.”
- EAU 04 – “ L'eau de pluie: comment l'utiliser ?”
- EAU 05 – “ Entretenir et réparer une citerne d'eau de pluie.”
- ALG 05 – “ Projets durables: par où commencer?”

Professionnels

- EAU 00 – “ Problématique et enjeux de l'eau”
- EAU 01 – “ Gérer les eaux sur la parcelle”
- EAU 02 – “ Faire un usage rationnel de l'eau”

7.2. SOURCES

- Info-fiches Eco-construction pour professionnels (EAU 00 à EAU 04), www.bruxellesenvironnement.be > professionnels
- BELGAQUA, Répertoire Prescriptions techniques installations intérieures, Bruxelles, 2007
- M. Van Peteghem, De Backer L., (coördination) Waterwegwijzer voor architecten – Een Handleiding voor duurzaam watergebruik in en om de particuliere woning, VMM - Vlaamse Milieumaatschappij, 2000 (téléchargeable)
- VIBE-publication: 'Duurzaam watergebruik in de woning' www.vibe.be

7.3. LIENS

- Bruxelles Environnement: www.bruxellesenvironnement.be – Tél. 02 775 75 75
- Le Centre Urbain asbl: <http://www.curbain.be> – Tél. 02 512 86 19
Répond pour Bruxelles Environnement aux questions des bruxellois dans le domaine du développement durable, de la ville et de l'habitat – informations sur les primes.
- Règlement Régional d'Urbanisme: www.rru.irisnet.be – Tél. 02 204 21 11
- Cluster Ecobuild : www.ecobuildinbrussels.be – Tél. 02 422 51 28
- Station d'épuration de Bruxelles-Nord: www.aquiris.be
- Station d'épuration de Bruxelles-Sud: www.vivaqua.be
- L'Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau est chargée de la distribution d'eau potable à Bruxelles et de l'épuration des eaux usées. www.ibde.be
- VIBE vzw - Natureplus: www.vibe.be – Tel. 03 218 10 60
Institut Flamand pour la construction et l'habitat Bio-Ecologique – Représentant de Natureplus en Belgique. Dispose d'une banque de données de produits, fabricants et fournisseurs de matériaux écologiques.

